



# GUIDE D'UTILISATION LOGO « IGP-AGNEAU DE CHARLEVOIX »

L'utilisation du logo IGP - Agneau de Charlevoix est autorisée exclusivement pour les entreprises détentrices d'un certificat de conformité relativement à l'appellation concernée (meuneries, producteurs ou transformateurs).

Ces entreprises peuvent utiliser le logo sur l'étiquetage de leur produit pour identifier l'appellation. L'étiquetage des produits au moyen du logo IGP - Agneau de Charlevoix est alors réservé exclusivement aux produits certifiés conforme au cahier des charges de l'IGP - Agneau de Charlevoix par l'organisme de certification accrédité par le CARTV.

Les entreprises détentrices d'un certificat de conformité peuvent également utiliser le logo à des fins de promotion, ou d'identification de leur implication en tant qu'acteur de l'appellation (producteurs, transformateurs, meuneries) et mettre ainsi en avant leur participation à la production d'Agneaux de Charlevoix.

## MENTIONS LÉGALES

Le logo IGP - Agneau de Charlevoix est une marque officielle du CARTV. Son utilisation est réservée exclusivement aux produits certifiés par l'organisme de certification selon les critères du cahier des charges de l'appellation IGP - Agneau de Charlevoix.

Toute utilisation à des fins promotionnelles (dépliants publicitaires, site Web, etc.) par les entreprises bénéficiaires doit s'accompagner de la mention « Le logo IGP - Agneau de Charlevoix est une marque officielle du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants. Tous droits réservés. »

Tout usage non autorisé est interdit et les contrevenants seront passibles de poursuites judiciaires sans autre avis ni délais.



5.26 - 35, rue de Port-Royal Est  
Montréal QC H3L 3T1 Canada  
Tél.: 514.864.8999 Téléc.: 514.873.2580  
info@cartvquebec.com www.cartvquebec.com

## COULEURS OFFICIELLES

### PANTONE (PMS)



### QUADRICHRROMIE (CMYK)



### RGB



## ZONE DE DÉGAGEMENT



La zone de dégagement a pour but de conserver l'impact visuel de l'identification visuelle dans toutes les applications. La zone de dégagement établie correspond à la largeur du « I », et elle doit être laissée autour de l'identification visuelle, peu importe son format. Cette zone minimum ne doit comporter aucun élément distrayant.

## UTILISATION EN RENVERSÉ

### SUR FOND NOIR



### SUR FOND DE COULEUR



### SUR PHOTO



## FORMAT MINIMUM



Pour permettre une bonne lisibilité des éléments, une bonne qualité de reproduction et l'identification rapide du logo, les indications suivantes doivent être respectées.

Sa largeur ne doit jamais être inférieure à 1,5 cm, toutes proportions gardées.

Il est strictement interdit d'altérer ou de déformer en tout ou en partie les éléments qui composent l'identification visuelle. La police de caractère, les couleurs et les proportions doivent être respectées en tous points.



# GUIDE D'UTILISATION LOGO « IGP-AGNEAU DE CHARLEVOIX »

## IMPRESSION OFFSET

### QUADRICHROMIE (CMYK)



C 100 M 19 Y 0 K 0



C 100 M 70 Y 0 K 20



adc\_cmyk.eps

### PANTONE (PMS)



PANTONE 299



PANTONE 280



adc\_pms.eps

### NOIR



NOIR



adc\_noir.eps

## IMPRESSION NUMÉRIQUE OU LASER

### QUADRICHROMIE (CMYK)



C 100 M 19 Y 0 K 0



C 100 M 70 Y 0 K 20



adc\_cmyk.eps  
adc\_cmyk.jpg

### RGB



R 0 V 151 B 219



R 0 V 75 B 145



adc\_rgb.jpg

### NOIR



NOIR



adc\_noir.eps  
adc\_noir.jpg

## IMPRESSION JET D'ENCRE

### QUADRICHROMIE (CMYK)



C 100 M 19 Y 0 K 0



C 100 M 70 Y 0 K 20



adc\_cmyk.eps  
adc\_cmyk.jpg

### RGB



R 0 V 151 B 219



R 0 V 75 B 145



adc\_rgb.jpg

### NOIR



NOIR



adc\_noir.eps  
adc\_noir.jpg

## UTILISATION SUR LE WEB

### RGB



R 0 V 151 B 219



R 0 V 75 B 145



adc\_rgb.jpg

### NOIR



NOIR



adc\_noir.jpg

## FLEXOGRAPHIE ET SÉRIGRAPHIE

Dans le but d'obtenir une impression de qualité ainsi qu'une bonne lisibilité, il est recommandé d'utiliser la version en noir. Voir au recto de ce guide.

### QUADRICHROMIE (CMYK)



C 100 M 19 Y 0 K 0



C 100 M 70 Y 0 K 20



adc\_cmyk.eps

### PANTONE (PMS)



PANTONE 299



PANTONE 280



adc\_pms.eps

### NOIR



NOIR



adc\_noir.eps

